

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20160127-2016-02-17-DE
Date de télétransmission : 01/02/2016
Date de réception préfecture : 01/02/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**
46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49
pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

**Comité syndical
27 janvier 2016 – Parthenay**

Date de la convocation : 18 janvier 2016
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 20 titulaires / 0 suppléant
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 11 titulaires / 31 suppléants
Votants : 20

Titulaires présents :

- Communauté de communes du Val d'Egray : ---
- Communauté de communes Gâtine-Autize : BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, DOUTEAU Patrice, GUERIT Jean-Philippe,
- Communauté de communes du Pays-Sud-Gâtine : BARANGER Johann, CHAUSSERAY Francine, OLIVIER Pascal,
- Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice, ROUVREAU Laurent, De TALHOUET ROY Hervé,
- Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet : BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique.

Titulaires excusés :

EVARD Elisabeth, LEMAITRE Thierry, MORIN Joël, RIMBEAU Jean-Pierre, LIBNER Jérôme, BELY Françoise, CORNUAULT Véronique, GAMACHE Nicolas, GILBERT Véronique, COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier.

Assurance du véhicule de service

Par délibération en date du 14 décembre 2015 le Comité syndical a autorisé le Président à signer le contrat de location avec l'entreprise Toyota Lease pour la mise à disposition d'un véhicule de service (Toyota Yaris III 100 H France Hybride - neuve) au 1^{er} mars 2016. Il convient d'assurer ce véhicule.

Une demande a été faite auprès de notre assureur la Mutuelle de Poitiers et de 4 autres assurances.

Conducteur principal : Ronan Cesbron

Garanties : Tout risque – sans franchise (vol – bris de glace et optiques – responsabilité et défense civiles, défense pénale, recours après accident, protection juridique) – Assistance 24h/24 7j/7 dès 0 km panne et accident – prêt de véhicule...

Liste des propositions (tableau ci-après) :

	Mutuelle de Poitiers	MMA	AXA	Groupama	MAAF
Responsabilité et défense civiles, défense pénale, recours après accident, protection juridique	Sans franchise	Sans franchise	Sans franchise	Sans franchise	Pas de réponse
Garantie du conducteur	Oui (500 000 €)	Oui (400 000 €)	Oui (450 000 €)	Oui (186 671 €)	
Incendie Tempête Attentats	Franchise - 150 €	Franchise - 190 €	Sans franchise	Sans franchise	
Vol	Sans franchise	Franchise - 190 €	Sans franchise	Sans franchise	
Bris de glace / optiques	Sans franchise	Sans franchise	Sans franchise	Sans franchise	
Dommages tous accidents	Franchise - 150 €	Franchise - 190 €	Franchise - 135€	Sans franchise	
Catastrophes naturelles	Franchise - Légale	Franchise - Légale	Franchise - Légale	Franchise - Légale	
Assistance 24h/24	Panne / Accident 0 km	Panne 0 km	Panne / Accident 0 km	Panne 0 km	
Accessoires et biens transportés	Garantie 1000 € + franchise 20% des dommages 150€ max		Garantie 1000 €		
Accessoires et aménagements		500 € max + franchise 190€	Garantie 3500 €		
Indemnisation et prêt de véhicule	Remboursement au prix d'achat si véhicule de moins de 3 ans – Prêt véhicule	Prêt de véhicule 1 journée 40 € max	Remboursement au prix d'achat si véhicule de moins de 3 ans – Prêt véhicule	Prêt de véhicule sous conditions	
Coût TTC 2016	464,00 €	556,00 €	619,24 €	694,73 €	

Le Comité syndical autorise le Président à signer le contrat d'assurance pour le véhicule de service avec la compagnie Mutuelle de Poitiers selon le devis présenté ci-dessus – date d'effet au 1^{er} mars 2016 (ou à la livraison du véhicule de service Toyota Yaris III 100 H France Hybride).

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme

Le Président
 Didier GAILLARD

